

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 4 (1885)
Heft: 9

Artikel: Classement des thalers de Genève non datés
Autor: Demole, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société : pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **sept francs** ; étranger, port en sus.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction du Bulletin à M. le professeur **J. Gremaud**, PRÉSIDENT de la S. S. N., **Fribourg** (Suisse), et les réclamations au **SECRÉTAIRE**, M. **Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg**.

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt ; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sieben Fr.** jährlich festgesetzt ; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Alle Arbeiten und Anzeigen sind an den Präsident der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **J. Gremaud**, Professor in **Freiburg** (Schweiz), die Reclamationen an Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** zu adressiren.

Classement des thalers de Genève non datés.



Parmi les monnaies sans millésime frappées à Genève au XVI^e siècle, on connaît un assez grand nombre de thalers, dont le type est uniforme. Plusieurs numismatistes les avaient attribués à Henri Goulaz, maître de Monnaie, qui devait les avoir émis de 1542 à 1550.

Aujourd'hui, et pour des motifs que je vais exposer, on doit reconnaître qu'ils sont plus modernes.

Voici d'abord leur description :

☉ GENEVA ☉ CIVITAS ☉

Les armes de la ville, dans un cercle, surmontées d'un soleil, au centre duquel se trouve IHS

Rev. ☉ POST * TENEBRAS · LVX * G ☉

VI Aigle éployé et couronné.

Poids, 28 gram. 25. — Musée de Genève.

Voir la gravure ci-dessus (1).

Les thalers frappés à Genève de 1557 à 1567 présentent au droit le cimier impérial, qui se voit également sur la plupart des monnaies de cette époque, écus d'or, testons, sols, etc. On ne connaît en somme aucune pièce de la première moitié du XVI^e siècle où les armes de la ville soient surmontées du soleil comme cimier. Pourquoi le thaler ferait-il exception et comment admettre que de 1542 à 1550 on eût adopté pour cette espèce le cimier-soleil pour l'abandonner de 1557 à 1567 et le reprendre à la fin du siècle ? Pour qui connaît la succession des types dans l'atelier genevois il y a là une impossibilité.

En outre, les ordonnances monétaires antérieures à 1554 ne mentionnent pas le thaler. Il ne paraît avoir été régulièrement émis qu'à partir de 1557.

Mais, voici un argument plus décisif encore. Lorsque, en 1722, il fut de nouveau question, à Genève, de frapper des thalers, qu'on appela des écus, le Conseil délibéra sur le coin de leur revers, « les uns trouvant à propos d'y mettre un soleil, comme il est à ceux qu'on battit en 1562, et les autres l'aigle impérial qui est à ceux qui ont été frappés depuis. »

Il est difficile d'être plus net. L'aigle éployé a succédé au soleil, sur le revers des thalers, et, dès lors, le soleil a pris la place de l'aigle éployé, comme cimier des armes de Genève. Cette transformation a dû s'opérer à partir de 1567, dernière année où le type de 1561 ait été maintenu.

Il nous reste à examiner à quel maître de Monnaie peut convenir la marque G et à quelle époque exacte les thalers sans millésime furent frappés.

Les maîtres de Monnaie de la seconde moitié du XVI^e siècle, qui ont fonctionné à Genève et dont le nom commence par la lettre G sont Charles Goulaz et Jean Gringalet.

Charles Goulaz, nommé le 29 juillet 1557, résillia ces fonc-

(1) Je ne décrirai pas ici les variantes que l'on remarque sur d'autres exemplaires de ce thaler. Elles ne modifient pas le type général et sont sans importance dans l'argumentation qui va suivre.

tions le 19 octobre 1559. Nommé de nouveau le 28 janvier 1564, il conserva la direction de l'atelier jusqu'au 24 février 1581. Quant à Jean Gringalet, il fut maître de Monnaie, pendant le XVI^e siècle, du commencement de 1593 au 25 septembre 1601.

Il est peu probable que, durant sa première maîtrise, Charles Goulaz ait frappé des thalers. Ceux de 1557 ont été signés par André Emblerd. Je rappelle que jusqu'en 1567 ils présentent au droit le cimier impérial.

On doit pareillement écarter Jean Gringalet, qui signait G ou G et non pas G. Il reste donc la seconde maîtrise de Charles Goulaz et plus spécialement la période de 1572 à 1578, durant laquelle les thalers sans millésime doivent avoir été émis.

Les Registres de la Monnaie nous apprennent que, durant ces sept années, on mit en œuvre 6374 marcs de thalers, soit environ 56,000 pièces. Comment admettre que d'aussi fortes émissions aient totalement disparu, alors que celle de 1561 ne comprenant que 153 pièces et celle de 1590 en comprenant 285 sont encore représentées aujourd'hui par plusieurs exemplaires ? Or, comme nous ne connaissons aucun thaler daté, de 1568 à 1588, on doit en conclure que ceux qui ont été frappés en si grand nombre durant cette période sont dépourvus de millésime.

Nous lisons en date du 13 février 1572 dans le Registre du Conseil : « Etant vue la forme des thalers que le maistre de Monnoie prétend battre, icelle a été approuvée, et ordonné qu'on en batte tant qu'on pourra. »

Il est bien probable que depuis 1567 cette fabrication avait été interrompue, et, lorsqu'elle fut reprise, à la date ci-dessus, ce fut assurément au nouveau type, dont le droit portait le soleil en guise de cimier des armes de la Ville et le revers l'aigle d'Empire. Ce type, dès lors immobilisé, subsista jusqu'en 1659, dernière année de ce monnayage pour le XVII^e siècle.

Nous ignorons les motifs qui engagèrent le Conseil à supprimer le millésime des thalers de 1572 à 1578. Quant à leur titre et leur taille, ils nous sont révélés d'une façon indirecte.

En 1722, lors de l'émission des écus d'argent, à laquelle on allait travailler, le rapporteur de la Chambre des Comptes dit au Conseil, à propos des anciens thalers : « enfin, il s'en trouve

sans millésime, au titre de 10 den. 6 gram., semblables à ceux d'aujourd'hui, mais un peu plus forts en taille, savoir de $8 \frac{3}{4}$ ⁽¹⁾ au marc. » D'après les Registres de la Monnaie, on fit 10 marcs de thalers en 1572 ; 20 m. en 1574 ; 339 m. en 1575 ; 1320 m. en 1576 ; 2525 m. en 1577 et 2160 m. en 1578.

Malgré l'abondance de ces émissions, le thaler sans date de Genève est devenu rare.

EUG. DEMOLE.

Un talisman.

Il y a une quinzaine d'années qu'un de mes amis ramassait, en gravissant la Dôle, la médaille et son coin, dont j'ai l'intention d'entretenir nos lecteurs. Quoique cette trouvaille n'ait point de caractère national, elle me semble justement mériter l'attention, vu l'endroit d'origine et surtout sa rareté. Cette mystérieuse médaille est probablement unique ; en tous cas, aucun des connaisseurs qui l'ont vue ne connaît une seconde pièce pareille. Elle est en or pur, d'une couleur jaune mat, pèse 5,6 grammes et mesure 37 millimètres de diamètre. Au lieu d'une description détaillée, j'en donne une figure exacte (voir planche VI).

Comme on le remarque à l'exécution fort irrégulière des inscriptions imparfaites et à l'envers, le fabricant ne pouvait guère se vanter du titre d'artiste. Mais ceci prouve précisément en faveur du caractère mystérieux de la pièce, qui a dû être tenue secrète comme porte-bonheur ou talisman. Du reste, l'inscription nous mettra sur les traces de l'usage. Appelons le côté où se trouve le soleil la face, nous y lisons :

Un ambe

Un terne

Un quaterne.

Le revers montre l'inscription suivante :

EL ToT

Ymandre

⁽¹⁾ Cette taille est, plus exactement, de $8 \frac{2}{5}$ au marc, d'après le poids des exemplaires à fleur de coin que j'ai eus entre les mains.